

Note aux organisateurs 2026/2027

Priorité à la manifestation sportive : prévoir le personnel suffisant pour assurer le déroulement de la course

Bénévoles nécessaires pour l'organisation de la compétition

- File d'inscription : organisation de deux files spécifiques pour la gestion des inscriptions avec une priorité donnée aux jeunes qui courent à 13h45.
- Le directeur de course doit être nommé et bien identifiable sur le site de compétition. C'est lui qui donnera les départs au coup de sifflet, calculera les temps de course et communiquera avec le speaker. C'est la personne responsable de l'organisation qui prendra toute décision nécessaire en cas d'incident ou de problématique
- Appel et mise en grille : un bénévole doit être dédié pour l'appel et la mise en grille. Il devra relever les numéros de dossards des concurrents à VTT ou vélos type gravel avec pneus de section > 33 mm. Ceux-ci seront placés en dernière ligne.
- Un bénévole sera être positionné au niveau des planches pour contrôler que tout le monde passe à pied si c'est le choix du club organisateur et ainsi relever les dossards des éventuels contrevenants. Si les 11/12 courent en même temps que les autres catégories de jeunes, il les dirigera sur la déviation (rappel, les 11/12 ne franchissent pas les planches).
- Pointage et classement de la manifestation : un bénévole au pointage informatique, un bénévole au pointage manuel et un aboyeur sur la ligne d'arrivée qui communique au pointage les numéros des dossards / plaques des coureurs. C'est le dispositif minimum, 3 pointages sur papier, cela donne une sécurité supplémentaire en cas d'erreur dans la prise de notes.
- Les clubs organisateurs sont incités à former un bénévole à l'utilisation du logiciel de classement de l'Ufolep,

Parcours :

- Le parcours devra rester accessible à tous : pas de montée ou de franchissement impossible. Chacun doit pouvoir s'exprimer. Cela n'exclut pas des portions techniques ou difficiles (slalom, dévers, coups de cul...) ou les moins aguerris passeront par exemple à pied quand les meilleurs resteront à vélo.
- Dans la mesure du possible, le circuit doit avoir une largeur de 3 mètres minimum.
- Le départ doit être donné soit sur prairie, soit sur route uniquement si elle est suffisamment montante (exemples : Bosmie, Saillat).
- Les parcours seront validés par la commission technique départementale le plus souvent possible dans les semaines précédant l'épreuve, si cela n'a pu être fait, avant le 1er départ. L'organisateur mettra les moyens nécessaires pour d'éventuelles modifications.
- Lorsque les 3 catégories de jeunes, 11/12, 13/14, et 15/16 courent ensemble, soit il n'y a pas de franchissement de planches, soit elles font 20 cm (maxi pour les 13/14) et il faudra mettre une déviation pour les 11/12, Pour eux, il est préconisé de mettre 2 tasseaux ou autre marque délimitant une zone pédestre afin de les habituer à descendre et remonter à vélo.
- Afin d'encourager leur présence, il est conseillé de faire un podium des féminines par catégorie.
- Tout doit être prêt pour que les courses commencent et donc se terminent à l'heure.

Aspect réglementaire :

Note aux organisateurs de Cyclocross UFOLEP 87 (09/2025)

- Tous les coureurs doivent présenter licence et carton pour avoir leur dossard et plaque. L'organisateur doit vérifier visuellement licence et carton de ceux qui s'engagent sur la ligne, et vérifier ensuite dans la base des licenciés UFOLEP sur le site, et les faire rajouter à la liste des partants dans le logiciel de classement.
- Les concurrents adultes à VTT ou vélo de gravel avec pneus de section supérieure à 33 mm seront classés seulement au scratch, mais seront sortis du classement officiel par catégorie. Ils apparaîtront dans le challenge géré par la Creuse, mais ne seront pas appelés au podium, et donc pas récompensés.
 - Attention : 1 concurrent prenant le départ avec un vélo de cyclo-cross conforme pourra utiliser un VTT en vélo de rechange mais sera classé seulement au scratch.
- Le passage des planches est libre à pied ou à vélo. L'organisateur peut décider d'obliger le passage à pied mais devra mettre des affichages en place avant le passage des planches « PASSAGE A PIED OBLIGATOIRE »
- Le changement de matériel, y compris de roue, est interdit entre concurrents. Le changement de roues est autorisé en tout point du parcours. Le changement de bicyclette est autorisé uniquement au poste fixe (zone de changement de matériel) quelle qu'en soit la raison. Le coureur ayant dépassé la fin de la zone de changement de matériel doit continuer jusqu'au poste suivant pour changer de vélo.
 - Précision 1 : lors d'une épreuve de Championnat, si le vélo de cyclo-cross est remplacé pendant la course par un VTT, le cycliste ne sera pas classé.
 - Précision 2 : lors d'une épreuve du Challenge (hors championnat), si le vélo de cyclo-cross est remplacé pendant la course par un VTT, le cycliste sera classé au scratch seulement pour les points du challenge.
- Les vélos peuvent être lavés soit « à sec », soit avec un nettoyeur haute pression uniquement si un aménagement spécifique est prévu à cet

Note aux organisateurs de Cyclocross UFOLEP 87 (09/2025)

effet par l'organisateur. Les nettoyeurs portables personnels sont interdits.

- Le ravitaillement est désormais libre (passage de bidons autorisé à distance de la ligne d'arrivée.
- A la fin de l'épreuve, un exemplaire du classement (scratch et catégories) papier ou sur clé USB devra être remis à Patrick BARRETAUD, et il devra être transmis par mail au plus tard sous 48h à Robin LAMACHE à l'UFOLEP 87.